



1^{er} février 2010

CESSATION DES ENVOIS D'AVIS

La Direction générale de la gestion du milieu minier offre depuis plusieurs années à sa clientèle minière un service d'envoi des avis de renouvellement des titres miniers, des permis de prospection, des échéances annuelles, ainsi que l'envoi de formulaires de déclaration de substances minérales extraites. À compter du 1^{er} avril 2010, la direction générale cessera d'expédier ces avis. Déjà en décembre 2009, les formulaires de demandes de renouvellement de baux non exclusifs (BNE) de substances minérales de surface expirant le 31 mars 2010 n'ont pas été expédiés. Cette pratique est également établie pour l'avenir.

Sont visés par cette cessation :

Les avis de renouvellement

- du claim jalonné et du claim désigné sur carte;
- du permis de recherche dans les fonds marins;
- du bail d'exploitation dans les fonds marins;
- du permis de prospection;
- du bail minier.

Les demandes de renouvellement de baux

- des baux exclusifs (BEX) d'exploitation de substances minérales de surface;
- des baux non exclusifs (BNE) d'exploitation de substances minérales de surface.

Les avis d'échéance annuelle du bail minier

Les avis d'obligations annuelles des concessions minières

Les formulaires de déclaration de substances extraites

- la déclaration annuelle de substances minérales de surface;
- la déclaration trimestrielle de substances minérales de surfaces (matériaux non consolidés);
- la déclaration trimestrielle de substances minérales de surfaces (matériaux consolidés et tourbe)

*N. B. Les membres privilégiés peuvent désormais compléter les formulaires de déclaration de substances extraites en ligne dans le site WEB **GESTIM Plus**.*

Demandes de renouvellement de titres miniers

Ces demandes doivent être déposées avant la date d'échéance. Aucune prorogation du délai de dépôt n'est accordée au prochain jour ouvrable

Le Ministère estime que les services mis à la disposition de sa clientèle dans l'Internet ces dernières années suppléent avantageusement à l'envoi des avis. Consultez le site Internet **GESTIM Plus** à <https://gestim.mines.gouv.qc.ca/>. Procurez-vous les formulaires à <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/guichet/formulaires/formulaires-mines.jsp>.

Effectuez vous-même le suivi de vos titres miniers en utilisant les outils de recherche de **GESTIM Plus** à <https://gestim.mines.gouv.qc.ca/ftp/guides/francais.asp>.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

La Direction générale de la gestion du milieu minier

880, chemin Sainte-Foy, 4^e étage, Québec (Québec) G1S 4X4

Téléphone : 418 627-6292

Ligne sans frais : 1 800 363-7233 (sans frais au Canada)

Télécopieur : 418 643-9297

Courriel : developpement.mineral@mrnf.gouv.qc.ca